



## Annexe 1

### RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

La commune de La Riche dispose de mobiliers susceptibles d'être mis à disposition des associations et des écoles larichoises, ainsi que des communes voisines voire même des particuliers, pour l'organisation d'événements contribuant à l'animation de la vie locale. Le présent règlement précise les conditions de mise à disposition de ces matériels.

#### **Article 1 : Modalités de demande**

Toute demande de mise à disposition de matériels devra être :

- Soit déposée en Mairie au minimum deux mois avant la date de prise de possession du matériel à l'aide du formulaire "demande de réservation de matériel municipal" disponible à l'accueil de la Mairie.
- Soit remplie directement sur un formulaire accessible sur le portail de téléservices du site de la Ville (<http://www.ville-lariche.fr/-Ma-mairie-en-ligne>), ou sur une application téléphone afférente.

Le demandeur devra y préciser notamment son identité, les dates et lieux d'utilisation du matériel, le matériel sollicité selon la liste du matériel susceptible de l'être.

La gratuité du prêt de matériel pour les demandeurs éligibles s'entend pour 2 fois maximum sur une année civile. Au-delà, un même demandeur devra s'acquitter des tarifs de location fixés par l'assemblée délibérante.

#### **Article 2 : Modalités de réponse**

Une priorité est donnée au soutien des manifestations organisées sur le territoire de la Commune et contribuant à l'animation de la vie locale.

La Ville de la Riche s'engage à informer de la décision de mise à disposition de tout ou partie du matériel dans un délai maximal d'un mois à réception de la demande. En cas de situation exceptionnelle, l'autorité territoriale, se réserve la possibilité de déroger aux présentes modalités.

#### **Article 3 : Modalités de mise à disposition**

Les dispositions ci-après s'appliquent en cas de réponse favorable à la demande.

La Ville de la Riche procédera à une vérification de l'état du matériel avant la mise à disposition.

Pour les événements soutenus par la Ville, le matériel sera livré sur le lieu de la manifestation les jours ouvrés. Un rendez vous sera pris entre un agent des services techniques et le bénéficiaire qui sera présent sur le lieu de livraison pour réceptionner le matériel. Un accusé de réception du matériel sera signé par le bénéficiaire. En cas d'absence, le matériel sera déposé sur place sous la responsabilité du bénéficiaire, et l'inventaire dressé par l'agent missionné fera foi en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel.

Pour les autres demandes, le bénéficiaire prendra possession du matériel au centre technique municipal le jour ouvré précédent le prêt, et le rapportera au centre technique municipal le jour ouvré suivant la période de mise à disposition. Il fera son affaire du transport. Un accusé de réception du matériel sera signé par le bénéficiaire lors de la prise de possession.

#### **Article 4 : Durée de la mise à disposition**

La durée de mise à disposition prend effet au moment de la prise de possession du matériel par le bénéficiaire jusqu'à sa restitution à la Ville.

La mise à disposition est consentie à titre précaire. En cas de nécessité, la Ville se réserve la possibilité de l'annuler à tout moment, y compris pendant la période de mise à disposition du matériel.

#### **Article 5 : Conditions d'utilisation, responsabilités et assurance**

Le bénéficiaire utilise le matériel sous son entière responsabilité pendant le temps de la mise à disposition. Il est notamment responsable de la sécurité des personnes utilisant ou s'approchant du matériel. Il devra interdire l'utilisation du matériel s'il le juge nécessaire (météo défavorable, matériel défectueux, matériel mal assemblé ...).

Le bénéficiaire s'interdit de prêter ou de louer le matériel mis à disposition à des tiers.

Le bénéficiaire devra souscrire aux polices d'assurances nécessaires pour garantir : sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction des matériels. Il doit fournir à toute demande de la Ville une attestation d'assurance à jour.

#### **Article 6 : Restitution du matériel**

La Ville procédera à la vérification de l'état du matériel au moment de la restitution, sur la base de l'accusé de réception établi lors de la remise du matériel.

Le bénéficiaire s'engage à restituer le matériel dans un bon état de propreté. A défaut, les frais de nettoyage seront facturés à l'emprunteur. Conformément à la délibération n°21-05-7152-03 du 7 septembre 2021, les frais sont établis à 30€ TTC pour les stands et 5€ TTC par chaise ou par table rendus sales.

En cas de dégradation du matériel, la caution établie le jour de la mise à disposition sera encaissée par la Ville.

En cas de non restitution du matériel par le bénéficiaire, la caution établie le jour de la mise à disposition sera encaissée par la Commune.

#### **Article 7 : Tarification et caution**

Il sera fait application des tarifs de location et de caution fixés par le Conseil Municipal révisés annuellement par décision municipale.

#### **Article 8 : Exécution du règlement**

Toute inobservation du présent règlement pourra entraîner la suspension de la mise à disposition et un refus ultérieur de prêt ou de location du matériel.

**DEMANDE  
DE MATÉRIEL**

Madame, Monsieur.....

agissant pour le compte de .....

association       entreprise       particulier       Commune

demande à bénéficier de la mise à disposition du matériel ci-après (voir le tableau ci-dessous)

pour la période du ..... au .....

à l'adresse suivante : .....

aux fins de l'utilisation suivante : .....

Type de matériel	Nombre	Accessoires	Nombre
Stand pliable 3,00 m x 3,00 m (4 pieds)		Côté Lest Gouttière	
Table		Plastique Bois Plateau	
Chaise		Coque Pliante	
Banc		Pliant Fixe	
Estrade module 2m x 1m		Pied de 40 cm Pied de 20 cm Marches	
Grille d'exposition 1,90m x 1,00m			
Barrière Vauban Longueur 2,50m			
Signalisation		Panneaux	
Autres :			

Fait à ....., le .....  
(signature)

**INVENTAIRE DES MATÉRIELS  
MIS A DISPOSITION  
PAR LA VILLE DE LA RICHE**

Type de matériel	Détail	Nombre
Stand parapluie 3,00 m x 3,00 m	Côté Lest Gouttière	18
Table	Plastique	90
	Bois	35
	Plateau + tréteaux	15
Chaise	Coque	590
	Pliante	80
Banc	Pliant	35
	Fixe	27
Estrade	module 2,00 m x 1,00 m	25
	Pied de 40 cm	100
	Pied de 20 cm	100
	Marche	2
Grille expo	1,90 m x 1,00 m	50
Barrière Vauban	2,50 m de longueur	60
Signalisation	Panneaux	Voir avec Régie

**ACCUSE DE RÉCEPTION  
DE MATÉRIELS**

Madame, Monsieur.....

agissant pour le compte de .....

Association / Interne     Entreprise     Particulier     Collectivité

atteste avoir pris possession ce jour du matériel désigné ci-après,

m'engage à respecter le règlement de mise à disposition dont j'ai pris connaissance,

et à restituer le matériel en bon état le .....

Type de matériel	Nombre	Accessoires	Nombre	État du matériel
Stand pliable 3,00 m x 3,00 m (4 pieds)		Côté Lest Gouttière		
Table		Plastique Bois Plateau		
Chaise		Coque Pliante		
Banc		Pliant Fixe		
Estrade module 2m x 1m		Pied de 40 cm Pied de 20 cm Marches		
Grille d'exposition 1,90m x 1,00m				
Barrière Vauban Longueur 2,50m				
Signalisation		Panneaux		
Autres :				

Fait à ....., le .....  
(signature)

## TARIFS

TARIFS EN EUROS		2021	CAUTION / Unité
<b>Ecole Larichoise</b>  <b>Association Larichoise</b> <b>ou animation locale</b> <b>soutenue par la ville</b>  <b>Communes membres de</b> <b>TMVL</b>	Stand parapluie 3,00 x 3,00 m	gratuit	
	Table plastique	gratuit	
	Table en bois	gratuit	
	Plateau + tréteaux	gratuit	
	Chaise coque	gratuit	
	Chaise pliante	gratuit	
	Banc pliant	gratuit	
	Banc fixe	gratuit	
	Estrade 2,00 x 1,00 m	gratuit	
	Grille expo 1,90 x 1,00m	gratuit	
	Barrière Vauban	gratuit	
	Panneaux de circulation	gratuit	
	Livraison (sauf communes)	gratuit	
	<b>Communes hors TMVL</b>	Stand parapluie 3,00 x 3,00 m	33,00€ la journée
Table plastique		4,80 € la journée	40,00 €
Table en bois		4,80 € la journée	40,00 €
Plateau + tréteaux		4,80 € la journée	40,00 €
Chaise coque		1,25 € la journée	35,00 €
Chaise pliante		1,25 € la journée	40,00 €
Banc pliant		2,35 € la journée	50,00 €
Banc fixe		2,35 € la journée	30,00 €
Estrade 2,00 x 1,00 m		40,00 € la journée	150,00 €
Grille expo 1,90 x 1,00 m		3,00 € la journée	50,00 €
Barrière Vauban		2,90 € la journée	60,00 €
Panneaux de circulation		2,00 € la journée	60,00 €
Livraison ou reprise matériel		Forfait de 43,00 €	
<b>Particuliers pour un</b> <b>usage privé</b>		Stand parapluie 3,00 x 3,00 m	43,00 € la journée
	Table plastique	4,80 € la journée	40,00 €
	Table en bois	4,80 € la journée	40,00 €
	Plateau + tréteaux	4,80 € la journée	40,00 €
	Chaise coque	1,25 € la journée	35,00 €
	Chaise pliante	1,25 € la journée	40,00 €
	Banc pliant	2,35 € la journée	50,00 €
	Banc fixe	2,35 € la journée	30,00 €
	Estrade 2,00 x 1,00 m	40,00 € la journée	150,00 €
	Grille expo 1,90 x 1,00 m	3,00 € la journée	50,00 €
	Barrière Vauban	2,90 € la journée	60,00 €
	Panneaux de circulation	2,00 € la journée	60,00 €
	Livraison ou reprise matériel	Forfait de 43,00 €	
	<b>Entreprises</b>	Stand parapluie 3,00 x 3,00 m	43,00 € la journée
Table plastique		4,80 € la journée	40,00 €
Table en bois		4,80 € la journée	40,00 €
Plateau + tréteaux		4,80 € la journée	40,00 €
Chaise coque		1,25 € la journée	35,00 €
Chaise pliante		1,25 € la journée	40,00 €
Banc pliant		2,35 € la journée	50,00 €
Banc fixe		2,35 € la journée	30,00 €
Estrade 2,00 x 1,00 m		40,00 € la journée	150,00 €
Grille expo 1,90 x 1,00 m		3,00 € la journée	50,00 €
Barrière Vauban		2,90 € la journée	60,00 €
Panneaux de circulation		2,00 € la journée	60,00 €
Livraison ou reprise matériel		Forfait de 43,00 €	